

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE "CLASSIQUE"

ACCOMPAGNEMENT

Diplômes du CAPa au BTSa



15 à 21 heures d'accompagnement



Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agroalimentaire, des services en milieu rural



80€ / heure

MÉTIERS PRÉPARES

Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agro-alimentaire, des services en milieu rural.

Diplômes du CAPa (niveau 3) au BTSa (niveau 5).

Une VAE "nouvelle formule" existe depuis le 27/12/23 applicable selon le diplôme visé.

OBJECTIFS

Démontrer les compétences acquises en lien avec le référentiel professionnel du diplôme visé.

- Aide à la rédaction d'un dossier de validation ;
- Aide à l'entretien avec le jury ;
- Choix des expériences relatées.

PUBLIC CONCERNÉ

La VAE s'adresse à toute personne :

- âgée de plus de 18 ans,
- ayant à minima de l'expérience professionnelle en lien fort avec le diplôme visé

Sans condition de niveau de formation et quelque soit son statut social (demandeur d'emploi, salarié en congé VAE, conjoint(e) d'exploitant, aide familial, etc.)

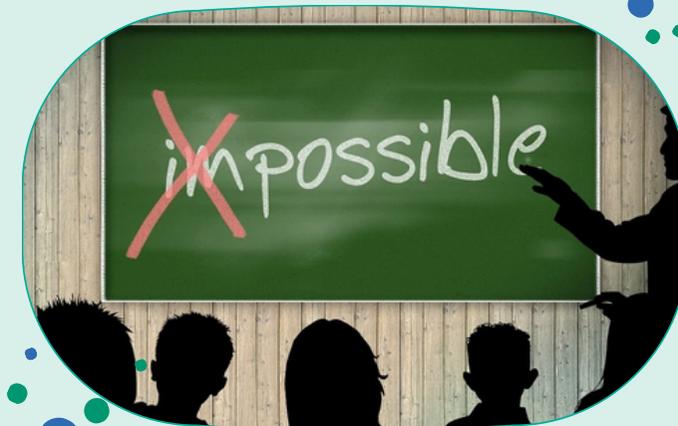


CONDITIONS D'ACCÈS

Être reconnu Recevable à la VAE suite au dépôt du livret 1 (CERFA n° 12818*02) auprès du correspondant régional VAE de la DRAAF SRFD.

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT

De 15 à 21 heures selon le profil de la personne et la certification envisagée.



FINANCEMENT ET REMUNERATION

Le coût de la formation est de 80€/heure d'accompagnement, en application des CGV du CFPPA.

Le candidat VAE peut bénéficier du congé VAE et du financement de l'accompagnement dans le cadre du CPF, France Travail, etc...

CONTENUS PRINCIPAUX

L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation.

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement se déroule sous forme d'entretiens d'explicitation de l'expérience :

- L'entretien d'identification des activités ou des expériences significatives à développer dans le dossier en lien avec le référentiel professionnel du métier.
- Les entretiens de description et d'analyse d'une ou plusieurs activités.
- L'entretien de préparation à l'entretien de validation avec le jury VAE..

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'accompagnateur VAE apporte l'expertise de l'écoute, la connaissance des référentiels des diplômes de niveau 3 à 5, et de la démarche de VAE pour le ministère en charge de l'Agriculture.

L'accompagnateur VAE apporte des conseils rédactionnels, de mise en forme, dans le choix des preuves pour l'élaboration du dossier de validation VAE.

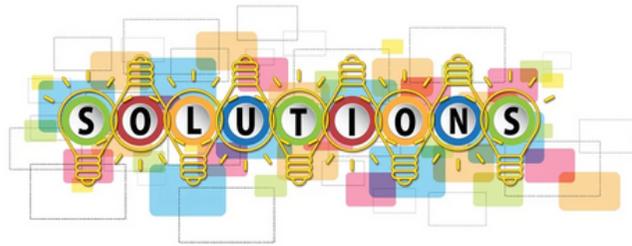
L'accompagnateur favorise l'accès aux outils de travail du jury de VAE. et la mobilisation d'experts dans différents domaines professionnels si nécessaire.



CONDITIONS DE PRÉSENTATION AU JURY VAE

Le candidat doit être présent à l'entretien avec le jury de validation de la VAE à la date fixée par la DRAAF SRFD.

Le candidat doit déposer son dossier de validation en 7 exemplaires à minima 7 semaines avant la date du jury de validation de la VAE.



EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes
CS 40249
55006 BAR-LE-DUC



Contactez le responsable de formation :

 03.29.79.64.81

 CFPPA Meuse

 CFPPA de la Meuse

 cfppa.bar-le-duc@educagri.fr